



#250 Bulletin du 27 juin 2019

cget

Aménagement du territoire

► La région, moteur du développement économique des territoires.

Compte- rendu de la conférence donnée le 22 mai 2019 par Alain Rousset.

Clara Grebot.

Cercle pour l'aménagement du territoire, juin 2019. 5 p.

Les régions, qui ont la compétence économique, sont les premières sollicitées pour initier et porter le développement de leurs territoires. Les politiques mises en place, éléments déterminants de l'aménagement du territoire, sont l'objet de l'intervention du président de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset.

► « La France est engagée dans un tournant local ».

Grand entretien de Pierre Veltz.

Horizons publics, n° 9, mai-juin 2019. pp 20-26

Après *La société hyper-industrielle*, puis *Le nouveau capitalisme productif*, dans la collection La république des idées, en 2017, Pierre Veltz vient de publier *La France des territoires, défis et promesses* aux éditions de l'Aube dans lequel il pose l'hypothèse prospective d'un « tournant local ». Ce tournant constituerait pour la France et ses territoires un atout pour l'avenir, un levier pour à la fois participer aux évolutions de l'économie mondiale, répondre à la crise sociale et œuvrer à la révolution environnementale qui s'annonce.

► Entre le local et l'Europe, la lente montée en puissance des régions.

Antoine Achard.

The Conversation, 17 juin 2019. En ligne

Alors que le Gouvernement annonce souhaiter ouvrir un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire, l'auteur revient sur ce qui mène à la régionalisation des politiques et la place qu'occupent les régions françaises au sein du paysage politico-administratif français. Elles constitueraient un échelon d'intervention pertinent pour résoudre la crise du modèle français de politiques publiques, entre le local et l'Europe.

Communs

► Les communs urbains : nouveau droit de cité ?

Claire Brossaud ; Sandra Fiori ; Philippe Simay.

Métropolitiques, 13 juin 2019. En ligne

La notion de « communs » traduit un intérêt croissant de la société civile pour produire, gérer et partager des ressources matérielles et immatérielles de façon collaborative et ouverte. Comment ces nouvelles façons de faire en commun s'inscrivent-elles dans les territoires et contribuent-elles à les redéfinir ? Sont-elles susceptibles de renouveler la production de la ville et d'accéder au rang d'un nouveau « droit de cité » ?

► **La terre en commun. Plaidoyer pour une justice foncière.**

Dominique Potier ; Pierre Blanc ; Benoît Grimonprez.

Fondation Jean Jaurès, juin 2019. 51 p.

La concentration, la dégradation voire parfois la prédation sont des menaces qui pèsent sur les terres agricoles. À cette problématique sociale, économique et écologique, cet essai répond avec trois éclairages – la géopolitique, le droit et la réflexion politique. Trois regards qui permettent, de manière indépendante et complémentaire, de poser les bases d'un projet politique fondé sur la redéfinition de la terre comme bien commun. Les auteurs proposent ainsi d'instaurer un système agricole qui soit juste, humaniste et équitable, capable de faire face aux enjeux mondiaux de l'alimentation pour tous et du changement climatique.

Développement territorial

► **Les métropoles industrielles à l'épreuve du temps : les trajectoires des quatre métropoles européennes de Gand, Mannheim-Ludwigshafen, Bâle et Grenoble.**

Revue Sur-Mesure , 4 | 2019, juin 2019. En ligne

Quelle place pour l'industrie dans les métropoles contemporaines ? Alors que la plupart des villes ont connu l'effondrement de leur bassin industriel et se développent essentiellement par le biais du secteur tertiaire, quatre métropoles moyennes d'Europe de l'Ouest continuent d'accorder une place importante à l'industrie. Une approche de géographie économique à valeur d'exemple ?

► **Grande région industrielle, la Bourgogne-Franche-Comté abrite de multiples activités bien implantées dans dix territoires d'industrie.**

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, n° 56, juin 2019. 4 p.

La Bourgogne-Franche-Comté compte dix « Territoires d'industrie » qui s'inscrivent dans la stratégie territoriale de développement de l'industrie française. Ils ont davantage souffert de la crise économique que l'ensemble des autres territoires d'industrie de France. Dans la région, ces espaces rassemblent la moitié des emplois industriels. Deux activités y dominent et concentrent chacune un emploi sur cinq : la métallurgie et fabrication de produits métalliques, fortement implantée dans la quasi-totalité des territoires d'industrie et la fabrication de matériels de transport, principalement ancrée dans le Nord Franche-Comté.

Egalité - Inégalité

► **Femmes et ruralité. Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires franciliens.**

Centre Hubertine Auclert, juin 2019. 100 p.

Les inégalités entre les femmes et les hommes existent dans tous les territoires, mais sont plus fortes dans les territoires ruraux : les femmes rencontrent des difficultés dans leur mobilité, leur accès aux soins, particulièrement concernant la santé sexuelle et reproductive. L'offre de formation en ruralité est moins développée et peu mixte. Une fois en poste, les femmes sont plus éloignées de leur lieu de travail, ce qui génère des difficultés d'articulation des temps de vie. Enfin, en politique, en l'absence d'obligation de parité dans les communes de moins de 1000 habitant-e-s (62% des communes rurales

d'Île-de-France) et dans les intercommunalités, les femmes y sont sous-représentées. Sur 43 intercommunalités rurales, 3 sont présidées par des femmes, et 3 ont des exécutifs composés à 100 % d'hommes. Il n'y a que 21,9% de femmes vice-présidentes dans ces intercommunalités.

Le rapport propose des solutions pour s'assurer de l'égalité entre les femmes et les hommes sur tous les territoires selon 4 axes :

- Améliorer la connaissance des besoins des femmes en milieu rural en généralisant les statistiques sexuées
- Rendre les services publics plus accessibles
- Améliorer les dispositifs d'accès aux droits
- Garantir un égal accès aux fonctions de représentation

► **Les collectivités territoriales face au risque de discrimination.**

CRDEI - Jérémie Saiseau.

Université de Bordeaux. Thèse soutenue en décembre 2018. Dépôt sur HAL le 25 juin 2019. 775 p.

Cette recherche a pour objet d'étudier l'apparition de la notion de discrimination dans notre droit et ses effets sur l'organisation et la mise en action des pouvoirs publics sous l'angle des collectivités territoriales. Alors que nos structures administratives traditionnelles confinent à l'uniformité normative et à l'égalité de traitement, l'apparition de la notion juridique de discrimination a fait émerger dans le débat public un phénomène systémique, à la fois localisé et général, auquel les collectivités territoriales participent activement. L'édifice construit autour du principe d'égalité devant la loi se trouve alors ébranlé par un contrôle juridictionnel sans cesse plus poussé qui oblige les autorités publiques à tenir compte, par delà les catégories juridiques classiques, de la réalité du phénomène. Analyser ainsi le risque de discrimination des collectivités territoriales conduit à envisager un changement de paradigme de l'action publique locale. Celui-ci s'est opéré à la faveur d'un mouvement de territorialisation du droit en dehors des structures habituelles. L'élaboration de nouvelles stratégies communes, avec pour objectif de compenser les déséquilibres territoriaux, a été l'occasion de réorganiser les processus de décision et le rôle qui tient chaque collectivité publique. C'est à partir de cette réorganisation que s'est construite une nouvelle approche intégrée de la discrimination permettant d'en appréhender les causes et les effets afin d'en réduire le risque.

Innovation urbaine

► **Innovation : comment penser et construire la ville et les bâtiments de demain ?**

Dossier coordonné par Christian Brodhag.

Construction21, juin 2019. En ligne

Alors que les effets du changement climatique se font ressentir chaque jour un peu plus, innover est devenu un impératif pour accélérer la transition écologique. Quelle place aujourd'hui pour l'innovation dans nos villes, territoires et bâtiments ? Comment les professionnels du secteur s'en saisissent-ils ? Afin de répondre à ces questions, ce dossier illustre l'ensemble des composantes de l'innovation : de l'innovation de rupture, en passant par le numérique, jusqu'aux innovations frugales. Après un tour d'horizon de ce concept, ce dossier se penche sur les ressources mises à la disposition des villes, des bâtiments, des startups (programmes nationaux, internationaux, incubateurs, clusters...) pour leur permettre d'innover. Quelques exemples d'innovations à l'échelle de la ville ou du bâtiment sont également présentés.

Intercommunalités

► **1999-2019 : l'intercommunalité au cœur de notre organisation territoriale décentralisée.**

AdCF, juin 2019. 16 p.

Afin de marquer l'anniversaire de la loi du 12 juillet 1999, dite "Chevènement", sur le renforcement de la coopération intercommunale et en vue de répondre aux critiques entendues durant le grand débat, ou en marge de celui-ci, l'AdCF publie un document bilan sur les 20 ans d'intercommunalité. Le document rappelle les grandes étapes législatives qui ont conduit à l'organisation actuelle de nos territoires, des ordonnances Debré de 1959 créant les districts jusqu'aux lois plus récentes ; expose les grandes missions de l'intercommunalité à travers ses compétences obligatoires mais aussi les compétences optionnelles les plus investies. Sont rappelés quelques chiffres clefs sur les budgets intercommunaux, le nombre d'agents, le succès de la fiscalité professionnelle unique. Sont également évoquées les critiques aux quelles l'intercommunalité a eu à faire face au cours de son essor, des réponses apportées progressivement par les réformes des années 2010-2015 et des questions qui continuent de se poser (lisibilité démocratique, parité...). Les voies de progrès sont évoquées en fin de document ; voies de progrès qui reposent sur de nombreux sujets davantage sur la diffusion des bonnes pratiques que sur de nouvelles réformes législatives.

► **Mieux associer les élus municipaux à la gouvernance des intercommunalités : valoriser les bonnes pratiques.**

Rapport d'information de M. Antoine Lefèvre et Mme Patricia Schillinger, fait au nom de la Délégation aux collectivités territoriales du Sénat, n° 559 (2018-2019) - 11 juin 2019. 83 p.

Dans les territoires, de plus en plus de voix s'élèvent pour s'inquiéter du fonctionnement actuel des intercommunalités. Depuis la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) et la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), certains élus municipaux, pris dans de vastes ensembles, ne s'y reconnaissent plus et, parfois, « décrochent ». Au coeur des critiques, se trouve la question de la gouvernance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les conseillers municipaux, qu'ils soient membres des conseils communautaires ou, à plus forte raison, ceux qui ne font pas partie des instances de gouvernance de ces EPCI, ne se sentent pas suffisamment associés aux décisions. C'est en partant de ce constat que la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, a souhaité, à travers ce rapport, identifier les bonnes pratiques mises en oeuvre dans les territoires pour mieux associer les élus communaux à la gouvernance des intercommunalités.

Métropoles

► **La métropole performative ? Récits et échelles de la fabrique institutionnelle métropolitaine de Rouen.**

PUCA - Jean Debrie ; Xavier Desjardins.

Les Cahiers POPSU, juin 2019. 52 p.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) s'est traduite par la création, au 1er janvier 2015, d'un nouveau statut d'établissement de coopération intercommunale : la métropole. L'utilisation de ce terme pour qualifier de nouveaux territoires de l'action publique locale est un sujet de débat largement traité dans la littérature académique. Il reste que ce changement de statut prend acte d'un changement d'échelle des coopérations territoriales et en modifie les énoncés stratégiques et les dispositifs associés. C'est du moins l'hypothèse explorée dans la réflexion proposée ici sur la fabrique institutionnelle de la Métropole Rouen Normandie. Cette exploration ne porte pas sur le facteur métropolitain lui-même (les indicateurs de la métropolisation) mais bien sur la manière dont la construction institutionnelle (le statut métropolitain) transforme la fabrique des coopérations.

Outre-mer

► **Emploi et chômage dans les DOM : l'écart avec la métropole reste marqué.**

Insee - Ludovic Audoux ; Claude Mallemanche.

Insee Focus, n° 160, juin 2019. En ligne

Entre 2014 et 2018, le taux de chômage a baissé dans les quatre DOM historiques et le taux d'emploi a peu varié. L'écart avec la France métropolitaine reste stable et marqué. Sur la même période, en Guyane, le halo autour du chômage, déjà élevé, a sensiblement augmenté. Mayotte se distingue nettement des autres DOM avec une situation qui s'est dégradée en quatre ans du fait notamment de la forte croissance démographique qui amène de nombreux candidats sur le marché du travail. Le taux de chômage y atteint 35 % en 2018.

► **L'accès au numérique pour les ménages des DOM : les jeunes bien connectés.**

Insee - Ludovic Audoux ; Claude Mallemanche.

Insee Focus, n° 159, juin 2019. En ligne

En 2017, l'équipement et l'accès au numérique dans les DOM sont proches de ceux de la métropole. La fréquence d'utilisation d'Internet dans les DOM demeure plus faible qu'en métropole. Les différences dans l'accès et l'utilisation selon l'âge, la catégorie sociale ou le diplôme y sont semblables, à ceci près qu'elles sont plus prononcées dans les DOM pour les plus âgés et les moins diplômés. Une personne sur deux déclare des compétences numériques faibles ou moyennes. Le commerce en ligne est assez peu utilisé, à l'inverse des sites des administrations et services publics.

Rénovation urbaine

► **Classes populaires et politiques de rénovation urbaine. Interview de Pierre Gilbert, sociologue.**

Millénaire 3. Juin 2019. En ligne

Deux axes structurent cet entretien. Premièrement, il s'agit de définir ce que désigne la notion de « classes populaires ». Selon l'auteur, elle doit s'employer au pluriel en raison des nombreuses lignes de fragmentation interne. Par exemple, le lieu et le type de résidence sont un clivage structurant au sein des classes populaires, induisant des usages et des rapports à l'espace domestique très différents. Dans un second moment, Pierre Gilbert revient sur les conséquences des politiques de rénovation urbaine qu'il a pu observer aux Minguettes à Vénissieux. Il évoque les effets de ces transformations urbaines sur les sociabilités locales, notamment marquées par des pratiques de mise à distance du voisinage, qui ne sauraient être compris sans se soucier des évolutions morphologiques du quartier.

Territoires

► **Territoires phœnix - La preuve par Euralens.**

Urbanisme, hors-série n° 68, mai 2019. 74 p.

À l'occasion de l'atelier Projet urbain organisé à Lens dans le cadre de l'opération Odyssée – Euralens 2019, ce numéro explore le travail mené depuis dix ans sur le bassin minier, inspiré tant par Bilbao, avec l'arrivée du Louvre-Lens, que par les méthodes allemandes des IBA, pour l'accueil des initiatives d'acteurs locaux et la labellisation de leurs projets. L'engagement de ce territoire pour se réinventer en s'appuyant sur sa propre identité et son patrimoine spatial, social et culturel représente un vaste effort pour régénérer l'habitat, le paysage, l'économie et la vie urbaine.

► **Lyon, espaces et échelles d'une métropole européenne.**

Dossier Géoconfluences, juin 2019. En ligne

Deuxième agglomération de France par sa population, Lyon est une métropole dynamique au rayonnement régional et européen. Pour autant, l'attractivité économique n'empêche pas l'existence de fortes inégalités sociales et de problèmes environnementaux tant dans l'unité urbaine que dans ses

couronnes périurbaines.

► **L'influence de l'agglomération parisienne s'étend aux régions voisines.**

Insee Grand Est - Noël Gascard ; Anh Van Lu.

***Insee Première*, n° 1758, juin 2019. 4 p.**

Forte d'un sixième de la population française, l'agglomération parisienne dépasse très nettement les autres agglomérations françaises en nombre d'habitants. Cette primauté de la capitale dans la hiérarchie urbaine se traduit par une organisation particulière de l'armature urbaine qui l'entoure, laissant peu de place aux grandes villes. L'espace d'influence de l'agglomération parisienne s'étend ainsi au-delà de la région Île-de-France, sur douze départements des régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France et Normandie. Au sein de cet espace, les territoires sont plus développés et plus liés à l'Île-de-France à l'Ouest et au Nord. Les territoires limitrophes à l'Île-de-France bénéficient de dynamiques de développement plus favorables que ceux qui sont plus éloignés des limites de la région parisienne, en lien avec des relations plus intenses avec celle-ci, même si cet effet s'estompe depuis la crise économique. Plus loin, l'influence de Paris se combine à celles d'autres facteurs aussi bien internes à l'Île-de-France qu'externes. D'une part, les villes de plus de 100 000 habitants les moins éloignées de Paris structurent également l'espace, le fragmentant en plusieurs systèmes urbains n'ayant que peu de relations entre eux. D'autre part, aux marges de cet espace, les territoires au Nord et à l'Ouest et au Sud et à l'Est s'opposent, les premiers disposant d'un maillage urbain dense appuyé par les agglomérations lilloise, nantaise et rennaise, les autres formant le pan septentrional de la diagonale aux faibles densités.

Une carte, un focus

► **Géographie de l'hébergement touristique**

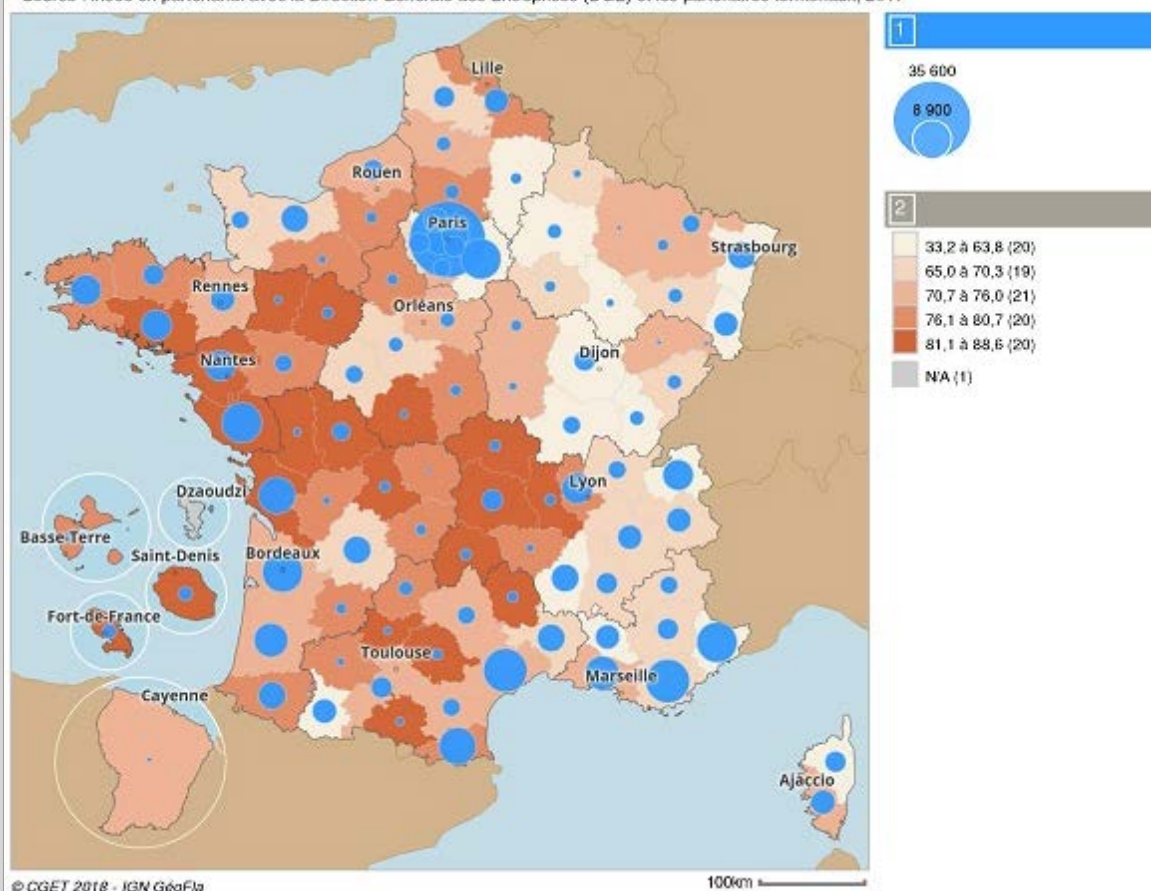
Départements

1 Nombre de nuitées dans des hébergements touristiques (milliers de nuitées)

- Source : Insee en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et les partenaires territoriaux, 2017

2 Part des nuitées dans des hébergements touristiques liées au tourisme national (arrivées en provenance de France) (%)

- Source : Insee en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et les partenaires territoriaux, 2017



Les vacances approchent, et vous n'avez pas encore choisi votre destination ? Focus sur la géographie du tourisme avec l'Observatoire des territoires.

Le département le plus touristique de France ? C'est Paris : les 35,5 millions de nuitées qui y ont été enregistrées dans des hébergements touristiques en 2017 comptent pour 10% du total des nuitées touristiques du pays. La Seine-et-Marne et son parc d'attraction ne sont pas très loin : en quatrième position, le département a accueilli 10,9 millions de nuitées la même année (soit 3% du total). Mis à part ces deux départements Franciliens, qui sont aussi, proportionnellement, ceux qui sont le plus prisés des touristes étrangers (ces derniers y représentent respectivement 33 et 40% des nuitées), ce sont le Var, l'Hérault et les Alpes Maritimes qui ont enregistré la plus forte fréquentation (34,4 millions de nuitées, soit 10% du total) ainsi que les départements atlantiques de la Vendée, de la Gironde et de la Charente Maritime (28,5 millions de nuitées, 8% du total).

Si vous préférez découvrir des territoires moins touristiques, mettez le cap sur la Creuse, la Haute-Saône, la Meuse ou encore le Territoire de Belfort : ces quatre départements ont enregistré « seulement » 1,3 million de nuitées touristiques en 2017 (0,4 % du total). Pour avoir la mer, mais sans la foule, c'est dans la Manche qu'il faut aller (2,4 millions de nuitées touristiques, soit le chiffre le plus faible de tous les départements littoraux de France métropolitaine) ; et pour la montagne, c'est le Cantal qu'il faut viser (816 000 nuitées). Le Morbihan, quant à lui, récolte indéniablement les faveurs des touristes nationaux, avec 89 % des nuitées réservées par cette cible.

► Découvrez les données détaillées de la Direction générale des entreprises (DGE) sur le tourisme, et bien d'autres, sur [le site de l'Observatoire des territoires](#) !

Transition écologique

► Pour réussir la transition énergétique.

Institut Montaigne, juin 2019. 204 p.

Le Gouvernement a publié récemment un projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) pour la période 2019-2023. Son objectif est d'adapter les modes de consommation énergétique (chauffage, mobilité) et les moyens de production d'énergie, dans un souci de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre la "neutralité carbone" à horizon 2050 (conformément à la Stratégie nationale bas carbone (SNBC)). Dans un contexte social tendu où certaines politiques de transition énergétique ont été contestées et le calendrier d'adoption de la PPE reporté, un retour sur le bilan de la première PPE s'impose afin de pouvoir évaluer la pertinence de cette nouvelle programmation à la fois en termes d'ambition, de moyens financiers et technologiques, de calendrier, d'acceptabilité sociale et d'équilibre économique et commercial.

L'Institut Montaigne, sans remettre en cause les objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et de la PPE, ni les politiques publiques qui en découlent, s'est livré à un exercice pédagogique et de clarification des textes existants. Il s'est attaché à évaluer la pertinence des mesures et la cohérence des choix réalisés, tout en mettant en exergue et en illustrant les lacunes de cette programmation.

► [Le rapport](#) ► [Le résumé exécutif](#)

► Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée.

Rapport d'information de MM. Ronan Dantec et Jean-Yves Roux, fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective du Sénat, n° 511 (2018-2019), 16 mai 2019. 190 p.

Le réchauffement climatique et ses stigmates sont déjà là. Les températures moyennes ont fortement augmenté dans toutes les régions françaises depuis trente ans. Les vagues de chaleur sont plus fréquentes et plus fortes. Le niveau de la mer s'élève et avec lui le risque de submersion de certaines zones littorales. Le régime des précipitations évolue, avec des effets perturbants sur les cultures. Les glaciers fondent, la neige se fait moins abondante, particulièrement en moyenne montagne. L'évapotranspiration s'accroît, accentuant les pressions sur les ressources hydriques et affectant aussi bien les activités agricoles ou touristiques que la biodiversité et les milieux aquatiques. Or, ces premiers stigmates ne sont que les prémices de bouleversements de plus grande ampleur. La France doit donc se préparer à absorber un « choc » climatique inévitable. Avec quels outils, avec quels moyens ? Ce rapport dresse l'état des lieux des bouleversements climatiques et de leurs impacts et formule 18 propositions pour amplifier l'effort d'adaptation de la France face aux défis sanitaires, économiques et écologiques que pose le changement climatique.

► Énergies renouvelables : comment soutenir efficacement les projets citoyens et participatifs en France ?

Andreas Rüdinger.

***The Conversation*, juin 2019. En ligne.**

Le développement des énergies renouvelables (ENR) représente l'un des piliers de la stratégie française de transition énergétique. Afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés à l'horizon 2030 – soit 32 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie, 40 % pour l'électricité –, la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie indique qu'il faudra doubler les capacités d'énergies renouvelables électriques installées entre 2017 et 2028 dans l'Hexagone. Au-delà du défi technique et économique, ce développement soulève un enjeu important en matière d'acceptation locale des projets. Dans ce cadre, les projets participatifs d'énergies renouvelables représentent un modèle

particulièrement innovant et dynamique, porté par deux approches complémentaires. Ces initiatives ont fait l'objet d'une toute récente étude de l'Iddri dont cet article reprend ici les principaux enseignements.

Transports

► **Sénat : auditions de la mission d'information « Transports aériens et aménagement des territoires ».**

Sénat. Juin 2019. Vidéos des auditions en ligne

6 juin 2019 : audition de M. Augustin de Romanet, président-directeur général du groupe Aéroports de Paris (ADP) ; 18 juin 2019 : Table ronde avec les compagnies aériennes opérant des lignes d'aménagement des territoires ; 19 juin 2019 : audition de M. Yves Crozet, professeur émérite à Sciences Po Lyon.

► Le [dossier](#) sur le site du Sénat.

Urbanisme temporaire

► **« Résorber la vacance, servir la création ». Entretien avec Plateau Urbain.**

Cécile Altaber ; Anthony Charoy ; Hamelle Hamzaoui ; Massimo Hulot.

***Revue Sur-Mesure*, juin 2019. En ligne**

Animer les sites en dormance, ouvrir l'immobilier d'activité aux porteurs jeunes ou atypiques, interroger la fabrique de la ville... autant de préoccupations qui ont permis la démocratisation de l'occupation temporaire. Echanges avec Plateau Urbain, acteur incontournable du mouvement, sur le fonctionnement, les ambitions et la structuration de cet urbanisme du transitoire.

Villes durables

► **L'agriculture urbaine: un outil déterminant pour des villes durables.**

Etienne Gangneron ; Pascal Mayol.

Conseil économique, social et environnemental (Cese), juin 2019. 94 p.

Sécurité alimentaire et climatique, santé publique et stabilité sociale sont autant de points de vulnérabilité des villes face aux enjeux de ce siècle. En permettant aux citoyens de renforcer la cohésion sociale, de s'adapter au changement climatique, de favoriser l'insertion professionnelle, de se réapproprier l'alimentation et de comprendre l'importance de la production agricole territoriale, l'agriculture urbaine constitue un outil de choix au service de la résilience des villes. C'est pourquoi il est nécessaire de développer une politique ambitieuse pour soutenir les projets d'agriculture urbaine au service des transitions nécessaires pour que nos villes restent « vivables ». Dans son avis, le Cese formule des préconisations visant à offrir des espaces à une agriculture urbaine d'intérêt général, à accompagner les porteurs de projets et à mobiliser tous les acteurs, publics et privés, concernés.

► [L'avis du Cese](#)

► **Des villes vertes et bleues pour supporter un climat plus chaud.**

Anas Ghadouani ; Lucas Marx.

***The Conversation*, 2 juin 2019. En ligne**

Avec des villes qui se densifient et s'étendent dans le monde entier, le réchauffement climatique constitue l'enjeu majeur de ce siècle pour les milieux urbains : ceux-ci pourraient accueillir près de 70 % de la population mondiale d'ici à 2050. L'article propose de voir ici comment certaines métropoles australiennes – comme Melbourne, Sydney ou Perth – ont déjà adopté des stratégies d'aménagement pour améliorer leur résilience aux aléas climatiques. La gestion de l'eau et des espaces verts y joue un rôle-clé, en particulier pour atténuer la formation d'« îlots de chaleur ».

Villes moyennes

► Les villes petites et moyennes dans la représentation et les stratégies d'aménagement territorial : éclairages anglais, allemands et italiens sur le cas français. Analyse bibliographique des discours savants et politiques.

Acadie - Xavier Desjardins ; Philippe Estèbe.

Puca, avril 2019. 71 p.

La France se singularise-t-elle par la nature des problèmes auxquelles doivent faire face les villes moyennes et/ou par les représentations dominantes? Au contraire, observe-t-on les mêmes représentations de l'enjeu constitué par les « villes moyennes » dans d'autres pays voisins ?

Xavier Desjardins et Philippe Estèbe ont initié un travail de recherche et coordonné une équipe de 5 chercheurs étrangers et français, pour mieux éclairer la situation en France.

Ce travail se structure selon quatre axes d'investigation :

1) Une comparaison de la construction statistique de l'objet villes moyennes

Chaque pays a construit des représentations de la hiérarchie urbaine (villes moyennes, mittelstädte, second tier cities, etc.).

2) Une caractérisation des dynamiques principales qui affectent les villes moyennes dans ces trois pays et en France

3) Une étude des discours politiques sur les villes moyennes depuis les années 1970

4) Une étude des discours savants sur les villes moyennes depuis les années 1970.

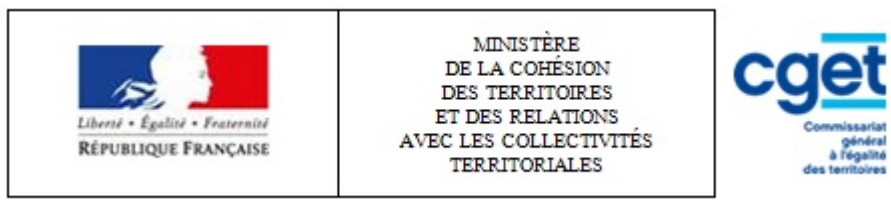
Commissariat général à l'égalité des territoires

Conception : Isabelle Rican & Sylvère Geniaux / Service de veille - Direction des stratégies territoriales.

>> **S'abonner : accès direct à l'encart d'inscription**

>> Nous contacter : veille.cget@cget.gouv.fr

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou vous opposer à leur traitement et à leur transmission éventuelle à des tiers en écrivant à : Commissariat général à l'égalité des territoires | Service communication - 20 avenue de Ségur – TSA 10717 – 75334 PARIS CEDEX 07 ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante : info@cget.gouv.fr



© 2019 CGET

[Se désinscrire](#)